



Paris, le 23 mai 2016

INFORMATION PRESSE

Vérandas / Toitures de terrasse : clarification sur les taux de TVA applicables

Organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de vérandas aluminium, le SNFA constate sur le marché des vérandas et des pergolas de trop nombreuses factures erronées au niveau de la TVA. Simple erreur ou mauvaise foi ? Les conséquences sur le montant final de la facture sont importantes et engendrent des distorsions de concurrence. Le SNFA souhaite clarifier les taux en vigueur et exposer aux entreprises les risques encourus.

Rappel des taux de TVA applicables

- **Vérandas** : La TVA appliquée à la création d'une véranda est aujourd'hui de 20 % dans la plupart des cas. Seules deux exceptions permettent de bénéficier du taux réduit à 10 % si les conditions générales sont respectées¹ :
 - Lorsque la véranda en remplace une plus ancienne, de même surface.
 - Lorsque l'augmentation de la surface de plancher (maison + véranda) à l'issue des travaux, n'excède pas 9m² et n'augmente pas de plus de 10% la surface de plancher avant travaux.
- **Toitures de terrasse** : les travaux d'installation de toitures de terrasse² appelés pergola, tonnelle, pavillon, porche, préau, abri, etc. constituent des aménagements extérieurs des terrasses et sont soumis au taux de TVA normal de 20%, quelle qu'en soit la surface ; que l'ouvrage réalisé soit indépendant ou fixé à la maison.

Risques encourus par l'entreprise

En cas de contrôle par l'administration fiscale, si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, le taux réduit appliqué peut être remis en cause. La charge fiscale supplémentaire générée par le différentiel de taux entre 20% et 10% incombera à l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Pour tout savoir sur les différents taux de TVA applicables aux menuiseries extérieures, consulter [le guide d'information TVA publié par le Pôle Fenêtre FFB.](#)

¹ Le dispositif concerne les locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans lorsque les travaux ne concourent pas à la production d'un immeuble neuf en TVA au sens du 2 du I de l'article 257 du CGI du fait de leur ampleur.

² Une toiture de terrasse est un dispositif externe au bâtiment formant une toiture portée par des traverses reliant des poteaux, et constituant un couvrement, au-dessus d'une terrasse, d'une allée, etc.

À propos du SNFA :

Le SNFA est l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de vérandas aluminium. En savoir plus : www.la-veranda-alu.com / www.fenetrealu.com / www.snfa.fr

Contact presse :

Laetitia Guého
01 40 55 11 83
lg@snfa.fr

A propos du Pôle Fenêtre FFB :

Le Pôle Fenêtre FFB réunit les organisations professionnelles représentatives des fabricants et installateurs de fenêtres, volets et protections solaires.

- **FFB Métallerie - Union des Métalliers**
union@metallerie.ffbatiment.fr
www.metal-pro.org
- **FFPV - Fédération Française des Professionnels Du Verre**
info@ffpv.org
www.ffpv.org
- **UMB FFB - Union des Métiers du Bois FFB**
contact@umb.ffbatiment.fr
www.umb.ffbatiment.fr
- **SNFA - Organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs spécialisés dans les menuiseries extérieures réalisées en profilés aluminium**
snfa@snfa.fr
www.snfa.fr
- **SNFPSA - Syndicat National de la Fermeture, de la Protection Solaire et des professions Associées**
syndicat@snfpsa.ffbatiment.fr
www.fermeture-store.org